



AUTO-ÉVALUATION DES COMPÉTENCES



POUR LES ADULTES ACCOMPAGNANT LE VÉLO-BUS

La participation à une ligne de vélo-bus nécessite un niveau minimum de compétences vélo. Les compétences minimales diffèrent selon le rôle que l'on joue dans le vélo-bus. Si vous ne validez pas toutes les compétences, n'hésitez pas à vous former auprès d'une association vélo locale !

Les adultes qui participent doivent savoir :



Monter et descendre de leur vélo et redémarrer rapidement

S'arrêter correctement, avec les deux freins, de manière précise et/ou urgente

Tourner et éviter les obstacles, maintenir son équilibre et contrôler sa trajectoire

Adapter sa vitesse (ralentir, changer de vitesse) selon la situation et le rythme du groupe

Tourner la tête, lever l'appui selle, orienter son regard, prendre l'information et lever une main si besoin d'indiquer la direction

Rouler en groupe sur la route en respect et connaissance du code de la route

S'insérer dans la circulation et s'adapter aux situations routières à risques

Connaître le parcours du vélo-bus et les situations d'attention rencontrées





MATÉRIEL VÉLO



ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES

Tout le temps :

- Frein avant et arrière ;
- Sonnette (audible à 20 m) ;
- Catadioptres avant blanc et arrière rouge ;
- Catadioptres latéraux (roues) et catadioptres de pédales jaunes ou oranges ;
- Casque pour les enfants, et fortement recommandé pour les parents ;

La nuit ou si la visibilité est inférieure à 200 m :

- Feu blanc à l'avant et feu rouge à l'arrière ;
- Hors agglomération : gilet fluorescent ;

Le vélo des participant-es doit obligatoirement avoir :



Les freins avant et arrière qui marchent

Les gaines, câbles et patins de freins qui sont en bon état

Les pneus gonflés selon les indications inscrites sur le flanc

Les roues bien accrochées et qui ne frottent pas

La selle bien réglée, elle ne dépasse pas le seuil maximal et ne bouge pas

La roue et le guidon sont solidaires dans leur axe (pas de jeu)

Les embouts de guidon sont présents





CHARTRE DU VÉLO-BUS



POUR LES ADULTES ENCADRANT LE VÉLO-BUS

La charte est indispensable pour les personnes participantes au vélos-bus. Il s'agit d'un contrat moral revenant sur le cadre et les obligations de chacun et chacune. Elle est accompagnée de l'auto-évaluation du niveau de compétences et du matériel vélo.

Les adultes encadrant le vélo-bus doivent s'engager à minima à :



Respecter et connaître le trajet officiel, les horaires et les arrêts sauf cas de force majeur

Respecter le code de la route, les règles de conduite d'un groupe d'enfants et la diplomatie avec les autres usager-es de la route

Être à l'heure et informer les parents à l'avance en cas d'empêchement et trouver un-e remplaçant-e si la personne est responsable de la ligne

Créer un climat de confiance, de sécurité et de bienveillance avec les enfants et parents

Répondre aux attentes en terme de matériel et de niveau de compétences

D'être assuré-e, à minima avec une assurance responsabilité civile

Nom et prénom :

École de référence de la ligne de vélo-bus :

J'ai bien pris connaissance de la charte du pédibus et des autres documents, J'en accepte les termes et je m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

